COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE DE LA HAUTE-SOMME

Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2012 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Gestion de la ressource »

Etaient présents :

Monsieur Jacques MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », Président de l'Association agréée "Pour le littoral picard et la Baie de Somme" et administrateur de l'Agence de bassin Artois Picardie
Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme, Président du syndicat mixte AMEVA
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie
Monsieur Christophe MOREAU, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Benoît GRUGEON, Chambre d'Agriculture de l'Aisne
Madame Marine JOSSE, SIEP du Santerre
Monsieur Philippe BORREL, Communauté de communes du Pays Vermandois
Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères
Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, AMEVA

Etaient excusés :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Monsieur Alain VAN HYFTE, Maire d'Ollezy
Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie
Madame Maryline VERNET, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Bernard WLODARCZYK, Voies Navigables de France
Monsieur Romain CARRE, Conseil Général de la Somme

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'avril 2012
2. Rappel sur les objectifs de la réunion
3. Synthèse des orientations
4. Présentation des fiches actions du PAGD
5. Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

http://ameva.org : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur MORTIER, Président de la commission thématique « Gestion de la ressource », remercie les membres de la commission présents. Il rappelle que l'objectif de la réunion est de discuter, valider chaque action de l'enjeu « préserver et gérer la ressource en eau » voire compléter la liste s'il y a des manques. Ces actions seront ensuite inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau.

La parole est donnée à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'avril 2012

Le compte-rendu de la réunion de commission d'avril 2012 est approuvé.

2. Objectifs de la réunion

Madame Leclaire rappelle que l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en juin 2010. Les scénarios tendanciels ont été approuvés en décembre 2011. A partir de ces documents, ont été identifiés des enjeux, puis des orientations et des mesures pour chaque enjeu. Des actions ont ensuite pu être travaillées pour chaque enjeu, elles s'appuient également sur l'état des lieux, le diagnostic et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme.

Le contenu du PAGD est rappelé : chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants.
Il comprend également des fiches actions reprenant les orientations de référence correspondantes, la description de l'action et ses moyens de mise en œuvre.

A noter la codification des fiches actions :
Exemple : Fiche action « 2-A1 »

- 2→ enjeu 2 (gestion et protection des milieux aquatiques)
- A→ A pour action
- 1→ 1^{e} action de l'enjeu 2

Monsieur Mortier indique que la consultation du public est lancée pour le prochain SDAGE Artois-Picardie. Il précise que le SDAGE devra faire des choix dans les priorités d'actions et que le SAGE devra se positionner sur ces choix.
Il rappelle qu'il y une commission géographique qui aura lieu sur le bassin de la Somme le 28 novembre à Amiens, cela devrait permettre de dynamiser la consultation du public.
Il ajoute également que le changement climatique doit être pris en compte dans toutes les réflexions de la CLE.

3. Les fiches actions

Fiche 1-a1 : Gérer la sécurisation des captages d'AEP

Remarque : d'un point de vue hydrogéologique, les aires de protection des captages sont associées aux périmètres éloignés.

Madame Aubert indique que la protection de la ressource en eau et des captages existants est primordiale puisqu'il ne reste que très peu de possibilités de nouveaux captages.
En ce qui concerne le programme de mesures défini par le SDAGE sur la Haute Somme, y sont inscrites des mesures de formation du monde agricole ou encore des mesures d'acquisition foncières dans les zones où la ressource est la plus vulnérable.

Monsieur Grugeon indique que les mesures concernent tous les exploitants agricoles, et encore plus ceux qui sont proches des captages d'eau potable car les contraintes n'y sont pas du même ordre.

Monsieur Vorbeck indique que les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) sont des zones protégées donc qu'il est important de les prendre à compte. A noter que les Diagnostics Territoriaux Multi-Pressions (DTMP) reprennent l'ensemble des pressions exercées sur la ressource en eau. Les plans d'actions qui sont élaborés à partir des DTMP concernent toutes les pressions mais les arrêtés préfectoraux pris ne concernent que les mesures agricoles.

Monsieur Moroy pense que cette fiche peut être divisée en 2 ou 3 fiches actions.
Il précise que la problématique des périmètres de protection est purement réglementaire, mais que le SAGE peut éventuellement dynamiser l'outil réglementaire. Cela pourrait faire l'objet d'une fiche.
Dans un 2e temps, une fiche peut être ajoutée en ce qui concerne les captages abandonnés ou en perspective d'abandon.
Enfin, une 3e fiche pourrait être ajoutée par rapport aux AAC, puisque ces aires ne relèvent pas du réglementaire.

Monsieur Vorbeck propose d'ajouter une action par rapport à la possibilité de faire émerger une sensibilisation/animation sur les AAC des captages.
Madame Leclaire indique que ceci pourrait peut être être intégré à la fiche AAC sur la protection des AAC.

Fiche action 1-a2 : Développer les interconnexions entre syndicats d'eau potable

Monsieur Vorbeck précise qu'il manque la phase étude dans la fiche action comprenant par exemple : les captages qui devront être connectés, la mise à jour des différents schémas directeurs connus, pourquoi les schémas n'ont pas été mis en application ou encore la reprise de l'existant pour bien caler les moyens à mettre en place.

La commission propose de modifier l'objectif de l'action : « Garantir une solution pérenne d'eau conforme aux normes de potabilité ». L'objectif devient : « Garantir une eau conforme aux normes de potabilité, de façon pérenne ».

Les membres de la Commission proposent d'ajouter une fiche sur l'aspect quantitatif, même si ceci n'est pas une problématique majeure sur le territoire.
Madame Aubert dit que cela peut éventuellement être ajouté dans la fiche a2 puisque l'interconnexion peut garantir le quantitatif. Une fiche à part entière n'est peut être pas nécessaire puisque l'aspect quantitatif n'est pas problématique.

Fiche action 1-a3 : Réduire l'impact de l'assainissement non collectif

La commission propose de modifier l'intitulé de l'action par : « Accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'assainissement non collectif » au lieu de « réduire l'impact de l'ANC ».

Monsieur Moroy précise qu'il y a déjà un travail à réaliser sur les zonages d'assainissement.
Madame Josse pense qu'un « focus » pourrait être fait sur sur les compétences travaux pour pouvoir appuyer davantage les particuliers.

Monsieur Vorbeck estime qu'il s'agit avant tout d'une action de connaissance et qu'il faut s'assurer de la mise en place et du fonctionnement des SPANC, ainsi que des compétences de chaque SPANC, notamment en termes de compétence travaux. Cela pourrait se décliner en sous action avec un volet compétence dans un premier temps.

Monsieur Borel précise qu'au niveau du SPANC de la CC du Pays Vermandois, un service communication a été en place. L'impact a été immédiat avec beaucoup d'appels pour savoir si les installations étaient aux normes.
Il propose que soit ajouté « Lorsque les travaux sont réalisés par un particulier, les faire agréer par le SPANC en place ».

Monsieur Mortier rappelle que le SAGE n'a pas vocation à faire le travail à la place des SPANC mais qu'il peut les accompagner.

Fiche action 1-a4 : Mettre en œuvre la réduction des pesticides utilisés par les collectivités territoriales

Les membres de la commission proposent de modifier l'intitulé de la façon suivante « Sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction des pesticides ».

Monsieur Mortier précise que cette problématique entre dans le cadre de la trame verte car l'utilisation de produits phytosanitaires détruit la végétation et coupe donc le maillage de végétation.

Monsieur Moroy indique que cette fiche concerne les collectivités territoriales, mais que sont aussi concernés la Sanef pour les autoroutes, la Sncf pour les chemins de fer et les CG pour les routes départementales. Il propose donc que soit ajoutée une fiche en plus sur les infrastructures linéaires (Sanef, SNCF et CG), ainsi qu'une fiche pour les particuliers.
Madame Aubert indique que cela pourrait également se traduire par une fiche avec plusieurs niveaux.
Monsieur Moroy indique que cela risque de poser des problèmes au niveau de la définition des indicateurs de suivi si tout est repris dans la même fiche.
Une fiche sera donc ajoutée pour les infrastructures linéaires, ainsi qu'une autre pour les particuliers.

Il est demandé que soit mentionné le lien avec la Charte régionale de désherbage dans la fiche concernant les collectivités.

En ce qui concerne les moyens humains, il est proposé de différencier la première année où 1 ETP sera probablement nécessaire, suivi d'1/2 ETP les années suivantes.
Quant aux indicateurs de suivi, l'indicateur « quantité de produits phytosanitaires achetée annuellement » est supprimée car cette information n'est pas disponible.

Fiche action 1-a5 : Développer la contractualisation des mesures agricoles

Il est proposé de modifier l'intitulé de la fiche action de la façon suivante : « Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de mesures agro-environnementales ».

Monsieur Vorbeck indique qu'il pourrait être intéressant de ramener l'utilisation de produits phytosanitaires à la SAU pour pouvoir faire des comparaisons entre utilisateurs.

Madame Delcenserie estime que la fiche action est trop restrictive. La problématique agricole ne de limite pas à la contractualisation de mesures agro-environnementales. Une fiche pourrait par exemple être ajoutée par rapport au ruissellement agricole.
Madame Leclaire indique que cela est pris en compte dans l'enjeu sur les risques majeurs.
Madame Delcenserie propose qu'une fiche soit également ajoutée sur les aides financières existantes pour le monde agricole comme les MAE, PVE, PEA par exemple.
Une fiche intitulée « Communiquer auprès de la profession agricole sur les programme d'aides existants » sera donc ajoutée.

Monsieur Vorbeck rappelle qu'il faut éviter d'aller au-delà de ce que fait la réglementation.
Il estime que le rôle du SAGE est de coordonner les différents acteurs ; de ce fait la structure porteuse a donc un rôle de facilitateur.

Fiche action 1-a6 : Elaborer un guide de gestion des pollutions accidentelles sur les périmètres de protection des captages d'AEP

Monsieur Moroy précise que cette action nécessite une étude au cas par cas, ce qui est assez compliqué.

Madame Josse estime que cette action pourrait être intégrée dans la fiche a1.

Madame Delcenserie propose que le SAGE puisse réaliser un guide pour la conduite à tenir en cas de pollution des milieux naturels de façon plus large que sur les simples périmètres de captage. Cela pourrait éventuellement s'appuyer sur les PCS. Mais d'après un retour d'expérience récent concernant une pollution sur l'étang du Cam à Péronne, un guide de ce type aurait été très utile.
Monsieur boulanger indique que ce guide pourrait être distribué aux pêcheurs qui sont sur le terrain et que les réactions pourraient ainsi être plus rapides.
Cette fiche action sera plutôt ajoutée dans l'enjeu 2 concernant la préservation et la gestion des milieux naturels aquatiques.

Fiche action 1-a7 : Mobiliser les collectivités pour la mise en place des zonages d'assainissement des eaux pluviales

Monsieur Moroy précise que pour cette fiche action, il est nécessaire de reprendre les grandes lignes du SDAGE.

Monsieur Vorbeck indique qu'il faut sensibiliser les collectivités sur leur responsabilité quant à ce zonage. En ce qui concerne les priorités d'actions, des délais de réalisation pourraient être définis.

Madame Aubert précise que le SAGE pourrait organiser des réunions dans les communes afin de les sensibiliser à cette problématique dans un premier temps. Ceci devra donc être ajouté dans la fiche action.

Monsieur Moroy estime qu'il faut faire le bilan de ce qui existe dans un premier temps, voir comment les zonages existants sont faits et identifier les communes les plus impactantes pour les milieux. Les communes pourront ensuite être accompagnées dans leurs démarches et le SAGE pourra justifier de l'importance de la gestion du pluvial. Une étude doit donc dans un 1er temps permettre d'identifier les « points noirs » du territoire de la Haute Somme.

Monsieur Boulanger rappelle l'exemple de Saint-Quentin qui rejette ses eaux pluviales dans la Somme alors qu'il s'agit de la commune la plus importante du territoire du SAGE. Il précise que les petites communes dans les vallées n'ont pas suffisamment de connaissances pour savoir comment faire ce zonage. Ces communes rejettent directement dans le milieu ou dans des noues avant rejets dans les milieux naturels. Les communes sur les plateaux rejettent le plus souvent leurs eaux pluviales dans les mares communales.

Monsieur Vorbeck propose qu'une 2e fiche sur le pluvial soit ajoutée sur l'accompagnement dans la définition des petits aménagements avec notamment une étape reprenant des études bibliographiques sur les petits aménagements existants et une autre étape sur la prise en compte des connaissances locales et sur la faisabilité des travaux.

Il est également proposé d'ajouter une troisième fiche quant à la gestion des eaux pluviales par les infrastructures linéaires qui pose également problème.

La Commission souhaite que soit ajoutée une autre fiche sur les Transports de Matières Dangereuses.

Fiche action 1-a8 : Mettre en œuvre la dépollution des sites et sols pollués

Monsieur Moroy indique que les sites et sols pollués sont cadrés par la réglementation et qu'il n'est donc pas utile de l'aborder dans le SAGE.
Monsieur Vorbeck estime qu'en ce qui concerne les sites et sols pollués, même si cela est cadré par la réglementation, le SAGE peut mobiliser les acteurs sur la dépollution.
Monsieur Mortier estime que le SAGE peut inciter les communes à intégrer les sites pollués dans les documents d'urbanisme. La fiche action pourrait donc être une fiche permettant de porter à connaissance l'existence des sites et sols pollués.
L'intitulé de la fiche est donc modifié de la façon suivante : « Accompagner la dépollution des sites et sols pollués ».

En revanche monsieur Mortier propose qu'une fiche soit ajoutée sur les sédiments, notamment par rapport aux PCB. Cependant, les membres de la Commission ne souhaitent pas qu'une fiche spécifique aux PCB soit élaborée.
Monsieur Vorbeck propose que la fiche sédiments puisse également servir de relai avec le plan national PCB.

Fiche action 1-a9 : Améliorer la gestion des rejets industriels non ICPE

Monsieur Mortier rappelle que certains industriels ne savent pas exactement ce qu'ils rejettent dans les milieux naturels.
Monsieur Moroy souhaite que soit précisé que ce sont les rejets directs qui sont concernés. Le cas des rejets par le biais de réseaux relève du maire.
Il précise qu'obtenir une réelle connaissance de ces rejets n'est pas évident.

Monsieur Vorbeck ajoute qu'avoir un état des lieux de l'existant est une action importante au sein du SAGE.
Afin de ne pas parler de rejets industriels « non ICPE » et qu'il n'y ait pas de confusion, l'intitulé de la fiche est modifié de la façon suivante : « Améliorer la gestion des rejets dans les milieux aquatiques des PME et des PMI ».

Il est également proposé d'ajouter une fiche sur les DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) puisqu'il existe des lacunes par rapport à ces déchets. Cela pourrait passer par l'amélioration de la collecte, la communication, etc.

Fiche action 1-a10 : Accompagner les usagers de l'eau dans la réalisation d'économies

Monsieur Mortier rappelle que compte tenu du changement climatique, cette action est d'autant plus importante.

Monsieur Vorbeck indique qu'il faut également travailler sur l'amélioration du rendement des réseaux et qu'une fiche pourrait être ajoutée par rapport à cette problématique.

Monsieur Boulanger propose qu'une fiche sur la gestion quantitative soit créée. Une orientation devrait par conséquent être ajoutée, les mesures correspondantes pourraient reprendre les économies d'eau.
Dans l'enjeu « gestion et protection des milieux naturels aquatiques », il propose qu'une orientation soit ajoutée par rapport aux étiages.
Il rappelle également qu'il est important de prendre en compte les rejets de substances médicamenteuses.
Madame Leclaire indique que cela est traité dans l'enjeu 4 sur la sensibilisation.

Madame Leclaire indique que l'ensemble des fiches actions modifiées sera envoyée aux membres de la Commission thématique avant les prochaines réunions. Une nouvelle session de Commissions sera programmée au premier semestre 2013 afin de retravailler sur le programme d'actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Mortier remercie les participants et lève la séance à 12h15.